



Comité de Corse - Section d de Corse- 2 rue Gabriel PERI- 20000 Ajaccio

COMMUNIQUE

Prière d'insérer – Merci

L'annonce par le gouvernement de son avant-projet de loi sur la réforme des retraites suscite émotions et inquiétudes. La Ligue des droits de l'Homme constate qu'une fois encore, les « réformes » annoncées n'ont été précédées d'aucune négociation et que la stratégie de battage médiatique est substituée au débat républicain .

L'ultimatum posé aux organisations syndicales ainsi que l'intransigeance affichée sur le recul de l'âge légal de départ en retraite concourent, eux aussi, à alimenter un sentiment de « déjà joué ». La méthode, aussi brutale que manipulatrice, donne le ton du contenu. Les réformes annoncées préparent un recul social d'une extrême gravité. Le recul de l'âge légal à 62 ans et l'âge de la retraite à taux plein à 67 ans produirait une baisse des pensions, aggraverait les inégalités, notamment face à l'espérance de vie. Les femmes compteraient une fois de plus parmi les principales victimes de ce nouveau dispositif. Les jeunes enfin seraient pénalisés dès la sortie des études par l'allongement du temps de travail de leurs aînés. A cela s'ajoute le fait que la pénibilité comme phénomène global est niée ; seuls seraient pris en compte des cas d'usure individuelle immédiate et patente. Inégale en son contenu, cette « réforme » est également injuste en son financement. En effet, celui-ci reposerait pour l'essentiel sur une ponction prélevée sur les salaires.

Loin de « sauver le système de retraite par répartition », comme le proclame le gouvernement, ce projet vise à offrir le marché des retraites aux assureurs, à rassurer les marchés financiers demandeurs de réduction des budgets publics et sociaux partout en Europe. Il n'assure pas la pérennité du système et ne répond pas aux vrais périls qui tiennent à la précarisation du travail et de l'emploi.

La Ligue des droits de l'Homme réaffirme son attachement au principe fondamental de retraite par répartition, et à l'âge légal de départ à 60 ans. Parce que les exigences d'égalité et de solidarité sont parties intégrantes de la conception indivisible des droits de l'Homme qui engage la République

française, elle considère que ni les propositions actuelles, ni la méthode utilisée ne satisfont à ces exigences.

Elle se félicite des convergences syndicales qui s'affirment dans ce nouveau contexte ; parce qu'elle considère que rien n'est joué, elle appelle les citoyens à manifester massivement le 24 juin aux côtés des organisations syndicales pour signifier leur attachement à une retraite digne dans une société de solidarité, de justice et d'égalité des droits.

Ajaccio, le 22 juin 2010